

# Commune de VENTEUIL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'an deux mil sept

date de convocation  
11/10/2007

le dix sept octobre à 20 h 30

Nombre de conseillers  
en exercice 13

le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique,  
sous la présidence de M. LEMAIRE Dominique, Maire

présents 11

Etaient présents : tous les membres

Votants 11

N° 227

Formant la majorité en exercice, à l'exception de  
Absents excusés : MM. HENNEQUIN Benoît, RIDOUX Jean Claude

Madame NAEYAERT Marie Christine a été élu secrétaire

### N° 227 TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Le maire rappelle que par délibération du 18 septembre 2001 le conseil municipal avait fixé les tarifs des concessions funéraires dans le nouveau cimetière.

Parallèlement une procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été lancée dans l'ancien cimetière et plusieurs des concessions reprises sont de situation différente et d'une superficie inférieure et variable à rapport à celles concédées dans le nouveau cimetière. Il convient donc d'en fixer spécifiquement le tarif.

Le conseil municipal,

Vu les articles L 2223-13 à L 2223- 15 du code général des collectivités territoriales,

Décide de fixer les tarifs des concessions funéraires comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

	Nouveau cimetière	Ancien cimetière
Concessions en terre D'une durée 50 ans	120 € le m <sup>2</sup> soit 240 € pour une concession d'une surface minimum de 2m <sup>2</sup>	170 € pour l'emplacement d'une concession
Case columbarium durée 50 ans	610 €	-----
Case columbarium durée 30 ans	460 €	-----
Case columbarium durée 15 ans	230 €	-----
Chapelle		1 000 €
Emplacement pour une plaque au Jardin du souvenir durée 15 ans	80 €	

Copie certifiée conforme à l'original  
Le maire,  
Dominique LEMAIRE



27 OCT 2007  
14h 30